

WIPO-UPOV/SYM/03/12

ORIGINAL: anglais

DATE: 6 octobre 2003



ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



UNION INTERNATIONALE
POUR LA PROTECTION
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

**COLLOQUE OMPI-UPOV SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE DANS LE DOMAINE DE
LA BIOTECHNOLOGIE VÉGÉTALE**

organisé par
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
et
l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV)

Genève, 24 octobre 2003

**INCIDENCES PRATIQUES DE LA PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR L'INDUSTRIE SEMENCIÈRE
AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

*M. John Gerard, président d'Access Plant Technology, Inc.
à Plymouth, États-Unis d'Amérique*

Slide 1

**INCIDENCES PRATIQUES
DE LA PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
SUR L'INDUSTRIE SEMENCIÈRE
AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**

Exposé présenté
à l'occasion du Colloque OMPI-UPOV
sur les droits de propriété intellectuelle
dans le domaine de la biotechnologie végétale

Genève (Suisse)

24 octobre 2003

Auteur : John Gerard

ACCESS Plant Technology, Inc.



f20402_gerard_presentation_0.ppt

EDV/sc

Slide 2

**Incidences pratiques
de la loi É.-U. sur la protection
des obtentions végétales (PVPA)
et de la loi É.-U. sur les brevets d'utilité (UPA)
sur l'industrie semencière américaine**



f20402_gerard_presentation_0.ppt

EDV/sc

Slide 3

INCIDENCES DE LA PVPA ET DE L'UPA

Question :

- La PVPA et l'UPA ont-elles une incidence positive sur l'industrie semencière É.-U?
- Industrie axée sur le maïs, le soja et le blé.



Slide 4

Jusqu'aux années 60 – début des années 70, l'obtention de germoplasme et de variétés nouvelles était essentiellement, aux États-Unis, le fait d'institutions publiques aussi bien pour les variétés hybrides que pour les variétés cultivées :

- Accès libre
- Produits de base
- Faible rentabilité
- Peu d'entreprises privées effectuant de la R-D, investissements relativement faibles.



Slide 5

INCIDENCES DE LA PVPA ET DE L'UPA

- À la fin des années 60, le financement public a commencé à diminuer
- Le secteur privé y a vu une opportunité à saisir
- Le secteur privé s'est lancé dans des activités de sélection et a obtenu la mise en place d'un système de protection des obtentions : en 1970, la PVPA devient réalité
- Le secteur privé saisit alors l'opportunité et se lance dans la R-D. Grandes, petites et moyennes entreprises
- La loi sur les brevets d'utilité apporte un encouragement supplémentaire à l'investissement dans la R-D



Slide 6

INCIDENCES DE LA PVPA ET DE L'UPA

Observations notables

- Engagement considérable dans des activités d'obtention de variétés protégées
- Excellent accroissement de la productivité
- Le nombre d'entreprises semencières reste assez conséquent
 - Concession de licences facile et peu onéreuse pour d'excellents produits



Slide 7

INCIDENCES DE LA PVPA ET DE L'UPA

Observations notables (suite)

- Les produits cédés sous licence représentent 40 à 50% du commerce de détail
- Un nombre considérable de variétés ou de lignées endogames peuvent être cédées sous licence pour la mise au point de lignées ou de germoplasme
 - Arrangements financiers raisonnables
 - Droit de commercialisation prévu
 - Possibilité de limiter certaines activités de sous-licence
 - Possibilités de licences étendues



Slide 8

INCIDENCES DE LA PVPA ET DE L'UPA


Observations notables (suite)

- Nombre considérable de caractères biotech disponibles sous licence pour incorporation dans des variétés ou des lignées endogames
 - Arrangements financiers raisonnables
 - Possibilité de limiter certains droits d'obtention
 - Droit de commercialisation prévu
 - Possibilité de limiter certaines activités de sous-licence
 - Part considérable de l'activité de concession de licences



Slide 9


	Maïs		Soja		Blé	
	1970	2003	1970	2003	1970	2003
Nombre d'obteneurs	<5	25/30	3	25/30	0	<15
Pourcentage des ventes de semences protégées	<10	98+	<10	98+	0	70+
Nombre d'entreprises :						
Obtention de germoplasme/ lignées endogames	3/5	10/15	0	10/12	0	3
Obtention de variétés/hybrides	5/10	20/30	2	25	0	3
Commercialisation des endogames ou variétés nouvelles protégées	<5	200+	2	200+	0	150+
Pourcentage de produits vendus sous licence qui sont des variétés ou des lignées endogames	0	40+	0	50+	0	70+

ACCESS 

f20402_gerard_presentation_0.ppt EDV/sc

Slide 10

Nombre d'entreprises	Maïs		Soja		Blé	
	1970	2003	1970	2003	1970	2003
Caractères biotech cédés sous licence pour la mise au point de lignées endogames ou de variétés nouvelles	0	20+	0	25	0	<5
Pourcentage d'entreprises semencières vendant des variétés ou des lignées endogames présentant des caractères biotech	0	98+	0	98+	0	0

ACCESS 

f20402_gerard_presentation_0.ppt EDV/sc

Slide 11

La protection au titre de la PVPA et de l'UPA permet :

- Une plus large base de diversité génétique
 - La gratuité du germoplasme peut réduire la diversité
 - Les obtenteurs ont tendance à axer leur activité sur un très petit nombre de produits commercialisés
 - Les produits non commerciaux sont disponibles aux fins d'utilisation dans les activités de sélection



Slide 12

La protection au titre de la PVPA et de l'UPA permet (suite) :

- Activités de sélection rapidement menées par les preneurs de licence
 - N'ont pas à attendre la commercialisation
 - Les méthodes d'obtention peuvent être réellement importantes
 - Les premiers preneurs de licence décollent rapidement sur un marché concurrentiel
- Activités de sélection ciblées
 - Permet d'accéder à du germoplasme ou à des lignées dépourvus d'avantages commerciaux mais présentant des caractères de nature à améliorer le matériel de l'obteneur



Slide 13

La protection au titre de la PVPA et de l'UPA permet (suite) :

- Partage des avantages
 - Obtenteur initial : redevances germoplasme
autre
 - Preneur de licence : force commerciale;
recettes accrues
 - Agriculteur : sélection accrue, hautes
performances, rentabilité
 - Utilisateurs dans le secteur de l'alimentation :
produits de qualité, demande satisfaite,
rentabilité



Slide 14

La protection au titre de la PVPA et de l'UPA permet (suite) :

- Investissements continus et accrus dans de
nouvelles activités de sélection
- Encouragement de l'investissement dans
des activités onéreuses et à haut risque



Slide 15

La PVPA et l'UPA ont-elles eu des incidences négatives?

- changement dans les activités commerciales
- surcroît de travail administratif pour la concession de licences
- accroissement des problèmes d'étiquetage pour l'industrie semencière
- surcroît de responsabilité pour l'industrie semencière
- augmentation du nombre d'éléments d'inventaire à gérer pour l'industrie semencière



Slide 16

La PVPA et l'UPA ont-elles eu des incidences négatives (suite)?

- quelques restrictions qui incommovent certains
- valeur accrue que l'industrie semencière apporte à l'industrie alimentaire



Slide 17

Une protection forte et efficace au titre de la propriété intellectuelle est

- nécessaire pour assurer un rendement acceptable des investissements dans la recherche
- indispensable pour encourager la recherche
- essentielle pour relever les défis de l'humanité dans les années à venir, c.-à-d. l'alimentation d'une population croissante tout en préservant la planète



Slide 18

Protection au titre de la propriété intellectuelle (suite)

- Ces défis ne pourront pas être relevés sans l'acquisition de connaissances et de technologies nouvelles et sans l'utilisation plus efficace d'une plus large base de ressources génétiques
- Tous ces efforts nécessitent des investissements substantiels, à long terme et à haut risque. Une protection forte et efficace par la propriété intellectuelle continuera d'encourager ces investissements



Slide 19

OUI : La PVPA et l'UPA ont eu une incidence très positive sur l'ensemble des entreprises semencières dans les secteurs du maïs, du soja et du blé.

L'industrie semencière É.-U. est une industrie forte qui répond aux besoins accrus d'un monde en constante évolution

CELA EST TRÈS POSITIF

ACCESS 

[Fin du document]